



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-03 PRINCIPES GÉNÉRAUX

PV-03-05 La Caisse cherche à prévenir toute action ou mesure qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de l'entreprise elle-même ou à ceux des actionnaires, c'est-à-dire toute action ou mesure susceptible de provoquer une diminution de la valeur de l'avoir des actionnaires ou une baisse des rendements financiers.